

ARRETE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Pour les travaux RD83. Travaux de maintenance de
l'échangeur N°20 sur la commune de GUEMAR.

Ribeauvillé, le 24/07/2024

Affaire suivie par la Police Municipale
06-07-28-20-82

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-4 et L2542-2.

VU le code de la voirie routière, et notamment ses articles L 113-2 et L 141-1,

VU la demande de l'entreprise VIALIS de COLMAR .

VU le Code de la Route et le Code Pénal.

VU les Arrêtés Municipaux portant réglementation de la circulation et du stationnement en ville.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation Route de Bergheim à RIBEAUVILLE.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux,

Le Maire de la ville de Ribeauvillé

Arrête :

Article 1: Du lundi 29/07/2024 au lundi 05/08/2024 la circulation au carrefour de la Route de Bergheim avec la rue St Ulric et la rue des Bains Carola, sera modifiée et réglementée par des feux rouges.

Article 2: L'entreprise chargée de la modification de circulation dans le carrefour devra mettre en place la signalétique marquant la présence des feux.

Article 3: Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté à l'encontre duquel des contraventions pourront être constatées et poursuivies, des fourrières pourront être engagées, conformément aux lois et Règlements en vigueur.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée aux destinataires suivants:

- M. le Préfet
- Police - Gendarmerie
- Entreprise VIALIS COLMAR.
- SDIS
- Affichage - Recueil des actes administratifs



Le Maire,

Jean- Louis CHRIST

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Tribunal administratif de Strasbourg 31, Avenue de la paix BP 1038-67070 STRASBOURG Cedex